



APPLICATION DES 1607 HEURES DANS LES COLLECTIVITÉS

LE « VOL DE CONGÉS »

REFUSONS LA FATALITÉ !

La loi dite de transformation de la fonction publique mine le statut de la fonction publique et prévoit un alignement du temps de travail dans toutes les collectivités à 1607 heures annuelles.

Depuis le 1^{er} juillet dernier, avec l'élection du Président du Conseil départemental, le compte à rebours des 1607 heures au Département est lancé. La CGT demande que la loi ne soit pas appliquée, car elle **remet en cause l'accord local** et l'annule de fait. C'est possible, d'autres collectivités ont fait ce choix.

Dès le 6 juillet, la CGT a pris l'initiative d'une Assemblée Générale pour présenter les éventuelles conséquences de cette loi en termes d'augmentation du temps de travail et de « vol de congés » au Département. Elle a décidé d'engager l'action et a mis à disposition des agent.e.s la pétition intersyndicale des Unions Départementales contre la loi de transformation de la fonction publique.

Lors des centaines de discussions que nous avons eues avec vous cet été, vous nous avez dit le besoin d'être informé.e.s, le besoin de comprendre et le besoin d'agir sans attendre les annonces de notre employeur. C'est pourquoi, la CGT a produit ce 4 pages, organise une matinée de travail le 28 septembre et prendra encore d'autres initiatives à l'automne.

Ensemble, soyons fort.e.s pour préserver nos conquies sociaux !



LA CGT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 93
INVITE LES AGENT-E-S DÉPARTEMENTAUX-ALES
À PARTICIPER À UNE MATINÉE D'ÉTUDE ET D'INFORMATION
MARDI 28 SEPTEMBRE 2021
BOURSE DÉPARTEMENTALE
DU TRAVAIL DE BOBIGNY **DE 9H À 12H**
1, PLACE DE LA LIBÉRATION • TRAMWAY LIGNE 1 • STATION LIBÉRATION

(3 heures d'information syndicale, auxquelles s'ajoute un délai de route, ont été déposées pour vous permettre d'y participer)

Cette matinée de travail sera centrée sur la loi de Transformation de la Fonction Publique et ses conséquences en termes de temps de travail, de congés ainsi que sur les combats à mener. Seront présents un représentant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et des syndicalistes qui témoigneront des luttes engagées dans leurs collectivités.

Afin de vous accueillir dans de bonnes conditions et préparer votre attestation de présence, nous vous invitons à nous informer de votre participation dans les meilleurs délais (indiquer nom, prénom, direction, service) en écrivant à : cgt@seinesaintdenis.fr

NOUVEAUTÉ ! Même si vous êtes en télétravail, vous pouvez participer à cette matinée. En effet, l'accord télétravail fonction publique du 13 juillet 2021 stipule qu'« un agent peut également informer son supérieur hiérarchique de sa nécessité de venir sur site un jour pour lequel il bénéficie d'une autorisation de télétravail et demander à déplacer ce jour de télétravail qui lui avait été accordé. Un agent peut ainsi revenir en présentiel pour pouvoir assister à une heure mensuelle d'information ou une instance ».

1607 HEURES : ÇA VEUT DIRE QUOI ?

La durée annuelle de travail effectif de 1607 heures est calculée comme suit :

Nombre de jours dans l'année :	365 jours
Nombre de jours non travaillés :	-137 jours
-Repos hebdomadaires (52 semaines x 2 jours)	104 jours
-Congés annuels	25 jours
-Jours fériés (forfait)	8 jours
Reste	= 228 jours

228 jours x 7 heures = 1596 heures (arrondies à 1600 heures)

+ 7 heures de la journée de solidarité

= 1607 heures

Conclusion : l'application des 1607 heures correspond à **25 jours de congés annuels, pas un de plus !** Alors que le régime de congés au CD 93 est de 37 ou 38 jours actuellement...

Autres éventuelles conséquences :

- la fin des semaines semestrielles ou trimestrielles pour les travailleurs sociaux,
- la fin des jours accordés pour départ en retraite et ceux liés à la médaille d'honneur,
- la réduction des autorisations spéciales d'absence,
- la limitation des heures supplémentaires...

DÉROULÉ DE LA MATINÉE D'ÉTUDE ET D'INFORMATION

AUDITORIUM DE LA BOURSE
DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL

8h30 : Accueil Café, thé, viennoiseries.
Signature de la liste d'émargement et remise des dossiers.

9h : Début des travaux
Mot de bienvenue

9h15 : « Loi Transformation de la Fonction Publique et 1607 heures »

KARIM LAAKJA, membre du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, CGT des Services Publics, Présentation des conséquences possibles sur notre Département

Débat avec la salle

10h20 : Pause

10h30 : « Expériences de luttes contre le vol de congés »

Un-e syndicaliste d'une collectivité ayant décidé de ne pas appliquer les 1607 heures

KARIM LAAKJA, UFICT-CGT Grand Reims

MARIA DA COSTA, coordinatrice du comité CGT de la Ville de Paris

Débat avec la salle

11h 30 : « Les 32 heures, plus que jamais d'actualité »

BAPTISTE TALBOT, pilote du collectif confédéral CGT 32 heures

12h : Bilan de la matinée et conclusions

12h15 : Remise des attestations de présence

PRIME POUR CERTAINS, CONGÉS EN MOINS POUR D'AUTRES

Depuis 2020, les fonctionnaires d'État qui travaillent en Seine-Saint-Denis au contact du public bénéficient d'une prime de fidélisation de 10 000 euros après 5 ans de service effectif. Ce dispositif est programmé pour une durée de 10 ans.

Pour la CGT, pourquoi les agent-e-s territoriaux-ales travaillant en Seine-Saint-Denis, également en contact avec la population, en sont exclus ?

Cette prime a été créée pour inciter les fonctionnaires d'État à venir travailler en Seine-Saint-Denis et à y rester. A l'inverse, avec la loi de transformation de la fonction publique, le Gouvernement veut supprimer les accords locaux sur les jours de congés et pousser les agents territoriaux à partir.

Pour la CGT, même population, même territoire mais un traitement différencié. Où est la logique ? Où est l'équité ?

Nous demandons au Président Troussel de se positionner face à cette injustice, ce traitement différencié d'agents publics.

Pour la CGT, la Seine-Saint-Denis a besoin de fonctionnaires bien payés et bien traités. Au Département aussi !

CONGÉS IMPOSÉS : DOUBLE PEINE POUR LES AGENT-E-S DES CRÈCHES

Dans le but de faire des économies en personnel et a contrario d'une logique de service public, l'administration départementale a décidé il y a quelques années de la fermeture des crèches 3 ou 4 semaines en août et une semaine à Noël. Nos collègues des crèches départementales se voient ainsi imposer entre 4 et 5 semaines de congés dans l'année.

Si le régime de congés passe à 25 jours, soit 5 semaines, tous leurs congés seront imposés par l'employeur ! Inacceptable !

PROJET DE SUPPRESSION DE CONGÉS MIS EN ÉCHEC PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

En 2020, l'Administration a tenté de supprimer les semaines trimestrielles et semestrielles des travailleurs sociaux.

Malgré les refus répétés de l'intersyndicale, elle a lancé en catimini une consultation où plusieurs questions portaient sur la suppression de ces semaines de congés en échange d'une augmentation du régime indemnitaire. Résultat de la consultation, les agent-e-s ont largement répondu « NON » ! Comment faut-il le dire ?

DÉJÀ PLUS DE 1000 SIGNATAIRES DE LA PÉTITION INTERSYNDICALE DES UD

Comme des milliers d'autres agent-e-s des collectivités de Seine-Saint-Denis, vous êtes déjà plus de 1000 agent-e-s départementaux-ales à avoir signé la **pétition intersyndicale des Unions Départementales** « La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique c'est NON ! » (voir page suivante).

Si ce n'est encore fait, nous vous invitons à la signer et à la retourner à cgt@seinesaintdenis.fr

LA LOI DU 6 AOÛT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE C'EST NON !

*Signez, et faites
signer la pétition !*

- CONTRE L'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET LE GEL DU POINT D'INDICE,
- CONTRE LE RECRUTEMENT MASSIF DE CONTRACTUELS,
- CONTRE LA RESTRICTION DU DROIT DE GRÈVE,
- CONTRE LA SUPPRESSION DES COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT),
- CONTRE LES RESTRICTIONS DU RÔLE DES CAP,
- CONTRE LA SUPPRESSION DE L'INSTANCE DE RECOURS DISCIPLINAIRE,
- CONTRE LE DÉTACHEMENT DES AGENTS PUBLICS VERS LE SECTEUR PRIVÉ,
- CONTRE L'INDIVIDUALISATION DES RÉMUNÉRATIONS...

NOM	PRÉNOM	DIRECTIONS/SERVICE/SITE	SIGNATURE

à retourner à cgt@seinesaintdenis.fr



**Avec l'ensemble des organisations syndicales
départementales de Seine-Saint-Denis**